

BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION

Communiqué du Bureau relatif à la séance du 20 avril 2009

Lors de sa séance du 20 avril 2009, le Bureau a traité des différents points suivants :

Projet institutionnel

Le Bureau a pris note que l'éventualité de faire appel à un chargé de mission pour accompagner la mise en oeuvre du projet institutionnel sera traitée par le groupe de pilotage dudit projet. Il a toutefois été relevé qu'aucun montant n'avait porté au budget pour ce poste. Cette question doit également être mise en perspective avec les propositions examinées par le Bureau concernant la procédure de succession du Secrétaire général, dont le départ est annoncé pour l'été 2010.

Fonctionnement des Centres

Le référentiel d'organisation des Centres, élaboré par la commission Action-Centre et validé par le Conseil de Fondation en juin 2008 n'a pas encore été communiqué en raison des nombreux réglages institutionnels intervenus depuis l'automne dernier. Le Bureau estime que ce référentiel peut maintenant être transmis aux associations. Véritable document-cadre non contraignant, ce référentiel devrait les aider à retravailler ou à rédiger leur propre projet institutionnel en fonction des renouvellements des conventions avec les communes et du contrat de prestations FASE-Etat. Parallèlement, le cahier des charges provisoire relatif à la coordination de centre a été transmis au groupe de négociation pour qu'il soit intégré à la CCT.

Comptes 2008

Le Bureau a pris connaissance des travaux de la commission des finances dans le cadre de l'examen des comptes 2008, ainsi que des principaux éléments du projet de rapport que la commission présentera au prochain Conseil de Fondation. Les membres ont pris acte du fait que la nouvelle présentation de ces comptes, respectant les exigences des normes Swiss GAAP RPC, permet de fournir en tout temps une image exacte de la situation des entreprises et institutions qui y sont soumises, tous les engagements pris par l'entité (leasing, PLEND...) apparaissant au bilan de l'année en cours, même si ces charges sont à compenser sur les exercices à venir.

Réseau d'enseignement prioritaire (REP)

Sur la base des informations fournies par la FASE, la Direction générale de l'enseignement primaire a transmis les noms des référents de centres et d'équipes TSHM à chacun des 14 établissements du réseau d'enseignement prioritaire. Les directions respectives prendront prochainement les contacts utiles afin d'établir des collaborations.

Horaire scolaire

Le Bureau a pris connaissance de l'accord du Comité du GIAP suite à la proposition de la Fondation relative à la constitution d'un groupe de travail FASE/GIAP pour traiter des incidences qu'aura le prochain changement d'horaire scolaire sur les deux institutions. La composition de ce groupe a été confirmée comme suit :

- Pour le GIAP : Mme Howald, cheffe du service parascolaire, Mme Widmer, Cheffe du service des écoles de la Ville de Genève, M. Bellardant, Responsable du domaine Ressources humaines-Terrain,
- Pour la FASE : M. Dupanloup, Secrétaire général, M. Saillant, Administrateur, M. Bodmer, Coordinateur FCLR, Mme Champod, représentante du personnel à la commission Action-Centres.

Dans la perspective du changement d'horaire scolaire, les membres du Bureau ont également été avisés de la tenue d'une première séance de concertation organisée le 28 avril par le DIP et ouverte à l'ensemble des partenaires concernés, en présence du Conseiller d'Etat Charles Beer.



Equipement informatique

Le Bureau a également été avisé du fait que les serveurs informatiques de la FASe arrivent à saturation. Leur remplacement sera traité en commission des finances tout comme la possibilité de passer à des logiciels libres afin de supprimer les coûts relatifs aux licences des programmes utilisés au SAFASe mais aussi dans l'ensemble des centres.

Evaluation relative à l'intégration des ASE au sein de la structure FASe

Le Secrétaire général réunira un groupe de suivi des fonctions ASE, conformément à la décision du Conseil de Fondation. Il sera composé d'un représentant du personnel et de la Fédération, ainsi que de Mme Maître (RRH) et M. Saillant (Administrateur). Ce groupe technique est chargé d'effectuer une évaluation concernant l'intégration des ASE au sein de la structure FASe.

Commission paritaire

Les membres du Bureau recevront, dans le cadre d'une prochaine séance, la délégation employeur de la commission paritaire qui souhaiterait exposer les difficultés auxquelles elle se trouve régulièrement confrontée dans le traitement des dossiers dont ladite commission est saisie, ses membres étant souvent qualifiés de juges et parties.

Animation jeunesse en milieu ouvert

Les membres du Bureau ont été informés que l'association faïtière suisse pour l'animation jeunesse en milieu ouvert a l'intention de mettre sur pied un label qualité dans le domaine de l'animation. Vu l'intérêt d'un tel concept, la FASe en suivra l'élaboration par l'intermédiaire de la Plateforme romande.

Evaluation intermédiaire de l'unité d'assistance personnelle (UAP)

Le Bureau a été avisé qu'une évaluation intermédiaire était en cours au niveau de l'unité d'assistance personnelle. Au vu du nombre de dossiers confiés et de la complexité des situations, les temps de travail devraient probablement être augmentés afin de répondre aux demandes du Tribunal de la jeunesse et Juge des enfants, dans le cadre de l'application de l'article 13 du droit pénal des mineurs.

Situations de centres et personnel

Les membres du Bureau ont été informés du suivi de différentes situations de centres et de collaborateurs.

Ordre du jour du Conseil de Fondation

Le Bureau a confirmé les points de l'ordre du jour de la séance du 27 avril 2009, soit :

- Adoption des comptes 2008
- Rapport intermédiaire sur la démarche « Allocation-Ressources »
- Point de situation sur le projet institutionnel.